



PENCRAN

infos

Janvier 2021 - n°198

Bilan chiffré



Comme chaque année, voici les principaux chiffres concernant la commune de Pencran.

Etat civil :

- La population totale de la commune est évaluée par l'INSEE à 2052 habitants (chiffres du 1^{er} janvier 2018). C'est 51 de plus que l'année dernière. La population pencranaise continue de croître. A titre de comparaison, il y a 10 ans, le chiffre de l'INSEE était de 1611 habitants ; 411 habitants de plus soit une augmentation de plus de 25 % en dix ans.
- Nous avons enregistré 29 naissances (19 garçons et 10 filles). C'est 2 de plus qu'en 2019.
- 2 mariages et 4 PACS ont été célébrés. C'est un mariage de moins que l'année dernière. Toutefois, beaucoup de futurs mariés ont reporté la cérémonie pour 2021, car 11 mariages sont déjà prévus d'ici le mois de juin 2021.
- La municipalité n'a célébré qu'un seul baptême civil contre 7 l'année précédente.
- 7 décès sont à déplorer cette année contre 11 l'année dernière.
- 1 510 Pencranais sont inscrits à ce jour sur les listes électorales (754 Hommes et 756 Femmes).

Urbanisme :

- 57 certificats d'urbanisme et 59 déclarations de travaux ont été délivrés cette année.
- Le service urbanisme a enregistré 28 permis de construire (autant que l'année dernière) dont 21 pour des logements neufs.
- On compte 20 maisons vendues en zone urbaine pour un prix moyen de 226 000 €.
- 3 lotissements proposent encore des lots à la vente. En effet, le lotissement « Le domaine de Kéroullé » qui offrait 81 lots plus 3 macros lots réservés pour une trentaine de logements sociaux, est terminé. Tous les lots sont vendus et les dernières maisons sortent progressivement de terre.
- Au Clos des Serres n°1, sur les 11 lots, 4 sont encore disponibles.
- Au Clos des Serres n°2, sur les 8 lots mis en vente en 2020, il en reste 5.
- Quant à la deuxième tranche des Terroirs de Kermadec, les logements sociaux sont construits et bientôt attribués. 3 permis de construire de maison individuelle sont en cours. Il reste encore une vingtaine de terrains disponibles.

Ouverture et contacts de la mairie

La mairie de Pencran est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi), le samedi de 9h à 12h.

Tél. 02 98 85 04 42

N° d'astreinte, en cas d'urgence et en dehors des heures d'ouverture de la mairie : 07 56 18 10 61

Courriel : mairie@pencran.fr

Site internet : www.pencran.fr



VŒUX DU MAIRE

LA MAIRIE COMMUNIQUE

Etat civil - Urbanisme - Recensement des jeunes - Avis aux nouveaux habitants - Analyse de l'eau - Dépôt de journaux - Numéro sur les maisons - Des chevaux accueillis sur des terrains communaux - Résumé du conseil municipal du 14 décembre 2020.

ÉCOLE

Inscriptions à l'école Lucien Kerlann de Pencran - Photo de classe des CE1/CE2 B.

ENFANCE JEUNESSE

Noël au Jardin d'Enfants.

DIVERS

Coupures d'électricité - Recherche maison - Offre d'emploi

Permanences des élus en mairie

Le Maire et les élus reçoivent sur rendez-vous. Contactez le 02 98 85 04 42

Contacts des services enfance jeunesse

Jardin d'Enfants :

Tél : 02 29 05 73 63

Courriel : jardindenfants@pencran.fr

Centre de loisirs et garderie :

Tél : 09 60 54 23 03

Courriel : alsh@pencran.fr

Espace jeunesse :

Tél : 02 98 21 53 94

Courriel : mpaugam@mptlanderneau.org

École Lucien Kerlann :

Tél : 02 98 85 31 94

Courriel : ec.0290933G@ac-rennes.fr

Prochain Pencran Infos

Envoi de vos articles : pour faire paraître une information ou une annonce dans le **Pencran Infos de février**, faites parvenir votre texte pour le **29 janvier** en mairie ou à : pencran-infos@pencran.fr

Rappel : les bulletins municipaux sont disponibles sur le site internet de la mairie.

VŒUX DU MAIRE

2020 a été une année particulière et l'épidémie de Covid-19 nous empêche de nous retrouver pour un moment convivial afin de faire le bilan de l'année écoulée, de vous faire part des projets à venir et de remercier en direct tous ceux qui ont œuvré au bon fonctionnement de la collectivité. Le bulletin municipal est donc le moyen choisi pour vous les transmettre.

L'année 2020 a été une année de renouvellement du conseil municipal mais aussi celle de l'épidémie. J'aurais d'abord une pensée pour toutes les personnes, et notamment les Pencrenaises et les Pencrenais impactés par la crise sanitaire qui a touché notre planète depuis presque un an maintenant. Si notre territoire est plutôt épargné au vu du nombre de contaminations, il est concerné autant que les autres par les conséquences économiques, sociales et psychologiques qui ne manquent pas de se faire sentir à tous les niveaux de population et à tous les âges. Les vrais défis des années à venir sont là : mettre fin à la crise sanitaire, soutenir et aider ses victimes et prendre les mesures pour empêcher qu'un tel phénomène ne se reproduise. Nous sommes tous concernés, chacun à notre niveau, de l'Etat au simple citoyen en passant par les élus locaux. A Pencren, nous avons choisi de ne pas arrêter les chantiers en cours afin de ne pas pénaliser des entreprises déjà touchées par le contexte sanitaire.

- Le chantier de l'église démarré en 2019 s'est poursuivi à un rythme presque normal. Les travaux de menuiserie, de charpente, de maçonnerie, de statuaire, de toiture, de verrerie (les vitraux), aux mains d'artisans reconnus pour leur savoir-faire au service des monuments historiques, se sont poursuivis sous la direction experte de l'architecte Laurent Meder. La première tranche de ce chantier devrait se terminer en mars 2021. Le parapluie et l'échafaudage glisseront alors vers le clocher pour les deux tranches suivantes. Il faut compter encore 2 ans de travaux minimum pour voir le monument entièrement restauré.



- Les travaux pour la modernisation et l'agrandissement de l'Arc-en-Ciel commencés eux aussi en 2019, se sont poursuivis en 2020. L'objectif était d'adapter les locaux de la garderie et du centre de loisirs à l'augmentation de notre population. Les travaux sont presque terminés. Il reste pour le premier semestre 2021, les finitions de la nouvelle salle associative qui accueillera, notamment, l'association « Les Amis de la Colline » dont le nombre d'adhérents a fortement augmenté ces dernières années et qui avait besoin d'une salle plus grande. Cette salle municipale sera aussi disponible pour les autres associations de la commune. Une demande de la PMI nous a obligée à réaménager et agrandir aussi les locaux du Jardin d'Enfants. Nous avons donc proposé un avenant aux entreprises afin de ne pas prendre de retard et de permettre de clôturer ce chantier avant l'été.



- 2021 verra essentiellement l'aboutissement de ces lourds projets auxquels s'ajouteront la poursuite de la mise aux normes des terrains de sports, y compris l'éclairage du terrain C, le lancement du projet bibliothèque si le contexte sanitaire le permet, les premières réfections de voirie à Kermarré, notamment en partenariat avec la municipalité de La RocheMaurice.

- Un des moments importants de l'année sera, sans conteste, l'arrivée du Tour de France le 26 juin à la Croix-Neuve qui drainera beaucoup de monde sur notre territoire au début de la période estivale.

- 2021 sera aussi l'année du lancement de notre projet d'aménagement du bourg pour en faire un centre moderne attractif, dynamique et peuplé. La zone concernée est la parcelle de Kernevez, sur laquelle se situe l'ancien garage, les terrains Bian en face de l'école et la friche Rolland derrière les immeubles de la place du bourg. Les deux premiers nommés ont été acquis par la municipalité, via l'EPF (Etablissement public foncier) à la fin du mandat de Jean Crenn. Ce seront les premiers à être aménagés. Nous envisageons une zone de commerce à Kernevez, pour laquelle nous avons déjà des contacts avec des entrepreneurs intéressés. Nous prévoyons une maison médicale et des logements au bourg en face de l'école. Nous souhaitons que ces logements soient variés et accessibles à tous les âges et à toutes les bourses. Il y aura donc du petit collectif avec ascenseur, du semi-individuel et des pavillons. Des logements sociaux, de la PSLA (location avec accession à la propriété) et des lots libres, du T2 au T5. Ce dernier projet est déjà sur les rails et se fera en partenariat avec Finistère Habitat et la Communauté de Communes.

- A l'échelle du territoire communautaire, plusieurs dossiers intéressent directement notre commune. Tout d'abord le PLUi effectif depuis juin 2020 qui devient le document de référence pour tout projet d'aménager, permis de construire ou déclaration de travaux.

- Depuis le 1^{er} juillet, une simplification du tri des ordures ménagères est en place. Je rappelle que dorénavant, tous les emballages et papiers, quels qu'ils soient peuvent être jetés dans la poubelle jaune.

VŒUX DU MAIRE

- Le terrain proche du château d'eau a été acquis par la communauté de communes en 2020 et la construction de la station d'eau potable que nous attendons depuis maintenant plusieurs années, va enfin pouvoir débuter en 2021.

- Le projet du second collège public avance de façon satisfaisante et un premier visuel a été proposé. Il correspond aux attentes environnementales et éducatives qu'un tel projet suscite.

- Enfin, la CCPLD étudie la prise de compétence du service mobilité qui lui permettrait de gérer toutes les mobilités (transports en commun, vélo, piétons, covoiturage). Par sa position géographique particulière, Pencran est évidemment fortement concernée par cette étude.

- 2020, année de la pandémie, mais aussi année de la solidarité. Je voudrais profiter de ces vœux pour remercier toutes les Pencranaises et tous les Pencranais qui ont œuvré à la fabrication de masques au printemps et qui nous ont permis de nous équiper pour lutter contre le virus.

- Je remercie aussi tous les volontaires qui sont venus le 4 juillet dernier lors de la journée citoyenne pour participer au nettoyage du cimetière.



- Je remercie personnellement Jean Crenn, maire sortant pour son travail au service de notre collectivité pendant plus de trente ans dont 12 de maire. Il a permis une transition efficace entre l'ancienne et la nouvelle équipe.

- L'année 2020 a été une année charnière en ce qui concerne les employés communaux. Plusieurs nous ont quittés pour d'autres horizons ou pour une retraite bien méritée. Je les remercie pour le travail effectué au service de la commune pendant souvent de longues années : Christine Tanguy, Anne Tesson, Fanny Jacob, David Gourlay. Evidemment d'autres sont arrivés ou vont bientôt arriver pour les remplacer. Je ne doute pas un instant du sérieux et de la qualité de leur travail au service de la collectivité : David Rigot, Julien Marrec, Cindy Jégou, Annie Le Bihan.

- Je remercie et je félicite tous les agents municipaux qui, dans leurs domaines respectifs, au service enfance, au service technique, au service administratif, au service nettoyage, etc. œuvrent quotidiennement pour faire de notre commune un lieu où il fait bon vivre et travailler.

- J'adresse les félicitations du conseil municipal à tous les chefs d'entreprises et à tous les professionnels indépendants qui, malgré le contexte sanitaire et économique particulièrement difficile, réussissent quand même à rendre notre territoire attractif et dynamique.

- J'adresse aussi la reconnaissance et les félicitations du conseil municipal à tous les présidents et membres des associations, qui ont particulièrement souffert cette année, mais qui n'ont jamais baissé les bras, demeurant encore la source d'un riche tissu social.

- Je remercie David Gourlay, directeur général des services à la mairie, qui, pour sa dernière année en poste à Pencran, n'a pas ménagé sa peine pour faire avancer tous les projets en cours et à venir.

- J'adresse mes félicitations à tous les adjoints et les conseillers municipaux de 2020, les anciens et les nouveaux qui, dans un contexte encore une fois particulier, trouvent toujours le temps pour échanger et débattre sur les dossiers municipaux. L'unanimité souvent trouvée lors des votes est issue de ces moments de dialogues constructifs.



- Enfin, je vous présente à toutes et tous, en mon nom, au nom du conseil municipal, des membres du CCAS, du personnel communal nos vœux de bonheur, de santé et de réussite pour 2021. Que cette nouvelle année soit meilleure que la précédente pour nous tous.

**Joyeuse année à toutes et tous !
Bloavezh Mat d'an holl !**



Rang 1 (de gauche à droite) :

Loën ABGRALL, Hugo LE POUPON, William SIMON, Baptiste JEZEQUEL, Sofiane SEGALLEN, Eden PERON, Théo JAFFRES, Malo GOURMELON, Aurélien SIMON, Kerian BERTHÉLÉ, Noah GOASGOZ, Evan BOUVIER, Léon CAROU

Rang 2 (de gauche à droite) :

Lilou TROADEC, Divy NICOLAS, Léna JAMMET, Edwina SCHMITT, Olivia LANIEPCE, Lenny BACAR, Eléa FRANCE, Romain CARDIET, Mylana PENDUF

Rang 3 (de gauche à droite) :

Manon CLOST, Gaëlle ANSQUER, Enzo JUHTZER, Léna PENAUD, Alexia JEAN, Ilan MAROTEAU

Enseignante : Carine BONHUMEAU

ENFANCE JEUNESSE



Noël au Jardin d'Enfants

Dès lundi 14 décembre, la magie de Noël s'est installée au Jardin d'Enfants. L'équipe a proposé aux enfants plusieurs petits ateliers de Noël : petit déjeuner, chasse au trésor, boum... Et malgré le virus, le Père Noël a quand même rendu visite aux enfants pour leur plus grand plaisir.

Deux journées exceptionnelles ont aussi été mises en place vendredi 18 et jeudi 24 où petits et grands se sont retrouvés en pyjama et tenue de Noël pour savourer ensemble des films de Noël. Chacun de ces moments était placé sous le signe du bonheur et du partage.

Toute l'équipe vous présente ses meilleurs vœux pour 2021 !

DIVERS

Coupures d'électricité



Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Enedis a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité. Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

Horaires des coupures :

Mardi 9 février 2021

de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Aux endroits suivants : Kerbalanec, Runaher, Kerguelen, Lesmoualc'h Vian, Keranjaffres, Hellez Bian, Keranna, Kermadec, 1 à 14 Lesmoualc'h Bras, Rudullach, 2 à 7 Botcaerel et Poulran.

Petites annonces

• Recherche maison

Couple sérieux avec enfants cherche à acheter une maison, 4 chambres, jardin... sur Pencran ou sa région. Vous pouvez nous contacter au 06 89 19 71 80. Merci pour votre aide.

• Offre d'emploi



À la recherche d'un CDI ou d'un CDD ? Vous êtes attiré par la mécanique, bricoleur dans l'âme ou passionné par la soudure ou le pliage ? Venez décrocher votre job en Soudure, Montage ou Pliage chez Rolland, leader français du véhicule agricole remorqué.

Pour nous rejoindre, postulez à l'adresse suivante : rh1@remorquerolland.com

LA MAIRIE COMMUNIQUE

État civil

NAISSANCES :

Soren COCU, 16 rue des Cerisiers, né le 13 décembre
Mattéo CRENN, 1 rue des Farfadets, né le 18 décembre

MARIAGE :

Camille FRAZIER et Simon PACHER, La Croix Neuve, le 9 janvier

DÉCÈS :

Jacqueline CLOPPET née LACLOTTE, 3 imp des Frênes, 100 ans

Urbanisme

DÉCLARATIONS PRÉALABLES :

- M. ABIVEN, 3 imp des Mésanges, construction d'un carport et pose d'une clôture
- Mme BERRIET, 8 Keranna, pose de fenêtres de toit
- M. MERDY, chemin du Petit Bois, aménagement voie de desserte du hangar
- M. SEGUILLON, 5 Kermalguen, pose d'un portail
- M. LANGUENOU, 13 rue de Brocéliande, pose d'un portail
- M. PLOUGUERNE, 5 Gorrequer, ravalement
- Mme BIAN, 8 allée des Charmilles, construction d'un mur de clôture
- M. BOSSARD, 16 Kernevez, pose d'un portail

PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Mme LOAEC, 3 rue des Aubépines, construction d'une maison individuelle
- M. ABILIOU, 14 rue des Aubépines, rehaussement de la dalle de la maison individuelle

Recensement des jeunes

Les jeunes nés en janvier 2005 doivent venir se faire recenser en mairie à partir du jour de leurs 16 ans et dans les 3 mois. Se munir du livret de famille et de la carte d'identité.

Avis aux nouveaux habitants

Les nouveaux habitants sont invités à se présenter en mairie munis de leur livret de famille, afin de faciliter les tâches administratives les concernant.

Analyse de l'eau

Prélèvement effectué le 08/12/20. Nitrates (NO3) : 21 mg/l (limite de qualité : 50mg/l). Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Les résultats détaillés sont consultables en mairie et sur le site internet : www.pencran.fr

Dépôt de journaux

Pour rappel, il est possible de venir déposer vos journaux dans le bac se trouvant dans le hall de la mairie, **uniquement sur les horaires d'ouverture** (merci de ne pas les laisser devant la porte en dehors de ces horaires). Ces derniers seront ensuite collectés par l'Association des Parents d'Elèves.

Numéro sur les maisons

1 Nous invitons les nouveaux habitants ayant construit sur la commune en 2020, si cela n'a pas déjà été fait, à venir récupérer la plaque avec le numéro de rue qui leur a été attribué. Cela va notamment permettre un meilleur accès aux informations et aux services (réseaux, livraisons, soins...), un accès facilité et plus rapide des services d'urgences et services publics ainsi qu'une optimisation des temps de trajet (fiabilité des données GPS).

Des chevaux accueillis sur des terrains communaux



Depuis la fin du mois de décembre, la commune de Pencran accueille de nouveaux pensionnaires. A Keranna, près des terrains de sports (photo) et au bourg, en face de l'école, les espaces enherbés ont été clôturés et électrifiés afin de permettre l'élevage de chevaux. Il s'agit d'un moyen on ne peut plus écologique pour gérer ces parcelles tout en apportant une petite animation pour les enfants. La municipalité réfléchit déjà pour développer d'autres méthodes naturelles et durables dans la gestion de ses espaces verts.

Résumé du conseil municipal du 14 décembre 2020

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité

Rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas :

Bernard GOALEC, Vice-Président de l'EPCI, présente ce rapport et répond aux questions de l'assemblée. Le conseil municipal a pris acte de cette présentation et du rapport d'activités 2019.

Changement d'affectation d'un bien préempté :

Le 13 février 2020, l'Établissement Public Foncier (EPF) de Bretagne a, pour le compte de la commune, préempté un terrain au lieu-dit Kernevez. Cette décision n'a pas été contestée et est donc devenue définitive. Un acte a été conclu devant notaire le 11 juillet 2020. Cette parcelle a été acquise dans l'objectif d'un projet global de réaménagement du centre bourg. Il était initialement prévu d'y bâtir une maison médicale et des logements sociaux. Or, au vu de récents contacts avec des investisseurs, cette parcelle devrait permettre la création d'espaces commerciaux (boulangerie, supérette et station-service) et la création d'emplois sur la commune.

Pencran compte actuellement 2001 habitants ; chiffre officiel au 14 décembre et en constante augmentation. Or, malgré ce dynamisme, la commune n'accueille que peu de commerces. Ainsi, dans le centre, seuls un bar-restaurant et un salon de coiffure sont implantés. Ce manque de commerce est préjudiciable pour les habitants installés sur la commune, et freine l'arrivée de nouveaux résidents.

Le projet de maison médicale et de logements sociaux n'est pas abandonné pour autant mais se voit délocalisé sur une autre parcelle, plus proche du bourg, en face de l'école. Ces deux opérations devraient pouvoir être lancées dès cette année pour une fin des travaux en 2023.

Le conseil municipal accepte le changement d'affectation et autorise le Maire à négocier avec les investisseurs potentiels.

(suite)

Extension-rénovation de l'espace multigénérationnel Arc en Ciel : avenants :

Gérard LE MEUR indique que les travaux d'extension-rénovation de l'Arc-en-ciel imposent quelques modifications ou travaux complémentaires définis sous forme d'avenants. Parmi ces travaux, certains relèvent de l'urgence. En effet, la puéricultrice de la Direction de l'enfance et de la famille (Conseil départemental du Finistère) a informé la commune, dans un courrier du 12 octobre 2020, que les espaces dévolus aux enfants du Jardin d'Enfants étaient trop restreints. Des travaux d'extension du Jardin d'Enfants dans le cadre de la rénovation de l'Arc-en-Ciel permettront de répondre à cette recommandation. Ils consistent en un réaménagement du préau en salle de motricité. En comptabilisant cette extension, le total des avenants s'élève à 71 814,72 € HT pour un projet initial de 508 938,55 € HT ; l'extension du Jardin d'Enfants représentant les 2/3 de cette somme.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les avenants avec chaque entreprise.

Eclairage des terrains de football :

Gérard LE MEUR indique que l'éclairage des terrains de football nécessite une mise aux normes et le remplacement de luminaires défectueux. Après consultation, la proposition faite par l'entreprise SAITEL - Plabennec - Plouarzel est celle qui correspond le mieux aux attentes de la collectivité pour un montant de 22 704 € HT. Les travaux se dérouleront en deux phases : début 2021 puis fin 2021.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

Analyse des pratiques au Jardin d'Enfants : demande de

subvention CAF :

Guylaine SENE explique que face à l'évolution des besoins des parents et des enfants, l'analyse des pratiques est une méthode de travail permettant de tenir compte de ces évolutions. Elle donnera la possibilité aux professionnelles en charge de l'accueil des jeunes enfants de mettre en œuvre une démarche qualité tenant compte de ces évolutions et de s'assurer de la cohérence des exigences des organismes partenaires : PMI, CAF, etc.

Au Jardin d'Enfants de Pencran, 12 heures consacrées à cette analyse sont nécessaires pour un montant total de 780 €. La Caisse d'Allocations Familiales peut financer cette démarche à hauteur de 80 % soit 624 €.

Le conseil municipal accepte cette proposition

Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021 :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire informe l'assemblée de la possibilité d'engager un quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent dans l'attente du vote du budget primitif 2021.

Le conseil municipal autorise donc l'engagement de 343 409,02 € pour l'année 2021.

Questions diverses :

Départ de David GOURLAY, Directeur Général des Services :

Le Maire, au nom de l'équipe municipale et des maires précédents, présents dans l'assistance, remercie chaleureusement son directeur général des services, qui sera muté au 18 janvier 2021.

ÉCOLE

Inscriptions à l'école Lucien Kerlann de Pencran

Au vu de l'évolution des effectifs de l'école de Pencran, l'équipe enseignante et les élus de la commune viennent d'envoyer conjointement à l'Inspection d'Académie, une demande d'ouverture de 9^e classe pour la rentrée de septembre 2021. Une première étude du dossier par l'Inspection, laisse à penser que cette ouverture pourrait se concrétiser si quelques élèves supplémentaires seulement venaient à compléter les prévisions d'effectifs arrêtées début décembre. L'examen définitif du dossier devrait se dérouler en février 2021.

C'est pourquoi, nous demandons aux parents qui envisagent de scolariser leur enfant à l'école de Pencran pour l'année scolaire 2021/2022 de passer en mairie **dès à présent**, munis du livret de famille, pour procéder à son inscription administrative, puis de prendre contact avec la directrice de l'école Nathalie Macé.

Nous rappelons que la scolarisation est désormais obligatoire à partir de 3 ans. Cela signifie que tout enfant né en 2018, devra être scolarisé à l'école ou accueilli au Jardin d'Enfants. Cette structure bénéficie d'une dérogation de l'Education Nationale pour accueillir les enfants de 3 ans nécessitant un peu plus de temps avant d'intégrer l'école. Il convient de rappeler à ce sujet, qu'une Convention Passerelle a été signée entre l'Éduca-

tion Nationale et le Jardin d'Enfants, afin de garantir ce passage en douceur vers l'école.

Cas particulier :

Comme chaque année, l'Education Nationale ne comptabilisant pas les enfants de 2 ans dans les effectifs de l'école, l'inscription des enfants nés en 2019, fera l'objet d'une pré-inscription si les parents souhaitent une scolarisation anticipée. L'équipe enseignante réservera sa réponse jusqu'au mois de mai, car la priorité reste de garantir pour tous les élèves, des conditions d'accueil permettant la réussite et l'épanouissement de chacun.

C'est pourquoi, nous recommandons aux parents d'envisager d'ores et déjà une solution d'accueil autre que l'école (famille, assistante maternelle, Jardin d'Enfants), en cas d'impossibilité pour l'équipe enseignante d'accueillir leur enfant dans de bonnes conditions. Nous rappelons également que le Jardin d'Enfants ne dispose que de 16 places.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la directrice de l'école, Nathalie Macé (tél : 02 98 85 31 94 / mail : ec.0290933G@ac-rennes.fr) ou la directrice du Jardin d'Enfants, Angèle Vaillant (tél : 02 29 05 73 63 / mail : jardin-denfants@pencran.fr).